

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_025

**Vote des comptes financiers uniques 2022
Élection du Président**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT Excusé Arrivée au point n° 7 Absente Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023025-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_025

**Vote des comptes financiers uniques 2022
Élection du Président**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**élit comme Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2022
Monsieur Emmanuel RIOTTE.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Serge AUDONNET